L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 25 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN VIGNERON voulant aller travailler à la campagne trouvera de l'emploi en s'adressant au No 302 rue des Ursulines, entre Roman et Prieur de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1sem

LA BOTTE ROUGE !

—A l'enseigne de la—

BOTTE ROUGE

Coin des rues Ursulines et Dauphine.

Bottes, souliers et bottines,

A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER,
11 déc—1 sem—3 m—sam. dim. mer.

Bandages, Herniaires, Brretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faite sur commande et ajustée par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

LEON MARTHE,
Propriétaire du Charm Saloon,
VIS-A-VIS LA POSTE.
9 déc—1m

Mme EUG. JACOB,
Maison de Coiffeur pour Dames.
CHEVEUX, PARFUMERIES FRANÇAISES, ARTICLES DE FANTAISIE.
Dessins de cheveux faits sur commande
17.....Rue Baronne.....17
7 nov—3m Jeu Sam Dim

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Roland H. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 017—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carrie B. Boullemet exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 déc—25,29—2jan

Succession de Francisco Ricca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18 610—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par G. Mazzei et G. Riardone, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 déc—25,29—2jan

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17 574—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mita L. Collins administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28 —2jan

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 18,682—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Venve Alexander F. Lewis administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 déc—17,22 28

Succession de Margaret Heyd,
Femme de veuve de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme de feu John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16déc—16,21 2.

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 16 205—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté Levy Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de S. W. Carman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16 999—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. J. Carman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de Frederick Eberhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17 666—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 déc—19 22 26.

Succession de Thomas Scherr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 18 610—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Scherr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Scherr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 déc—23,29—2jan

Succession de Francisco Ricca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18 610—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par G. Mazzei et G. Riardone, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 déc—23,29—2jan

Succession de Jeanne Cattaudella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 18,503—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mita L. Collins administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Jean H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,640—Division E.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Manuel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16déc—16,21 2.

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 16 205—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de Henri Billard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19 622—Division D.—Attendu que Mme Veuve Henri Billard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri Billard décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dits jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 24 31

Succession de John Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,021—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John J. Wolfe exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 déc—17,22 26

Succession de Margaret Heyd,
Femme de veuve de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme de feu John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16déc—16,21 2.

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 16 205—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de Frederick Eberhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17 666—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 24 31

Succession de Thomas Scherr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 18 610—Division A.—Attendu que Catherine Scherr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Scherr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 24 31

Assurances et Banques.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle Orléans, 21 décembre 1886.—Le 20 du courant, dans une assemblée des actionnaires de cette Banque, les Messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs pour l'année 1887.

NUMA LANDRY, D. A. LANAUX,
RICHARD FROTCHER, A. H. SIEWERD,
E. DUBOIS, CHARLES POZZI,
I. BLUMENTHAL, JOS. DAVID,
J. J. REISS.

Et aujourd'hui a une réunion des Directeurs, M. NUMA LANDRY a été élu président à l'unanimité et ARTHUR HART caissier.
ARTHUR HART, Caissier.
22 déc—5f

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans. 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Avis.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie sera tenue le MARDI, 28 décembre courant, de 10 heures A. M. à 2 p. m. au bureau de la Compagnie, 12 rue Carondelet.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire
18déc—10f

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle Orléans, 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14déc—

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 3 rue Carondelet — Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1886—Conformément à la Section 2 Article IV de la Charte une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 27 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
12déc—en 27 jac J. W. HINCKS, Secrétaire.

Banque Nationale Germania. — Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau de New Orleans Insurance Association. No 3 Rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR. Secrétaire protem.
9 déc—à date

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

Ainsworth Martin
Ainsworth Martin Ju
Eber (2)
Armand Jean
Augrain Paul
Bendele Alphonse
Bétoulle Jean Baptiste
Beaudéan Louis
Charrotton
Cenac Lajeban
Cormier Ernest Albert
Charpentier Honoré
Camy
Crouchet Jacques
Desforges Adolphe Pa
trice (2)
Dupuy Mme Amélie
Delorme
Dupas famille Ernest
Dupuy Leper
Ehrman (2)
Guirand Vve Julie Pa
nelis (2)
Gesson Aîné.
Grimaud Mr et Mme
Jean
Grand d'Auvergne fa
mille
Girard Jr François
Hopkins Hugh (2)
Howell Stodhard (2)
Halbert Mme Adelina
Jacques Henri
Jordy les époux
Jordy les époux
Jeanton Germain
Lapeau Jules
Labbé Jean Marie
Lahurte Léon
Medal Léon
Motte François
Mason Mme Estelle
Poirson Jules Nlle Ibé
rie (3)
Robert Mme Cécile
Rocke Clovis Alfred
Rousseau Victor
Renshaw James A
Sigoulet Jean Baptiste
Sentier Léon et Jean
Villette Anatole Flo
rent
Vial Mme Vve (2)
White la famille
White Denis Pierre
White Dame Pauline
White Delle Octavie
White Pauline Veuve
Jean
White Georgine fe
grain
White Palmyre épouse
Hugh
White Georges
Poisson Charles musi
cien

LETTRES.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des demandes, j'invite les personnes qui ont à solliciter à faire viser des actes établis en Louisiane, en chancellerie de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général
Vte PAUL D'ABZAC.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et Etoffes pour Rideaux 8 oct—1an

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ce que le 13 me jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants:
Cecile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19 334, Division B.

Sur motion de Leonard Marks & Brenon, avocats pour les plaintifs prodisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:
Il est ordonné adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquêts et des gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John R. Frederick vs. ses Créanciers—No. 19 696—Division E.—Ordre de Cour.—Que la session des biens du pétitionnaire, John R. Frederick soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Henry J. Rhodes, notaire en cette ville, le JEUDI, dix jour de janvier 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 21 décembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24déc—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19 625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit acceptée et que une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit projetée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre, dans l'affaire ci-dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et la Natchez Alley, à savoir—
L'actif appartenant à la dite personne insolvable, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et réclamations, sur une liste qui sera fournie le jour de la vente.
Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.
MACON, PAUL ET ROBINSON,
15déc—15 25 28 Encanteurs.

Succession de Henry Lorch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 679 — Division B.—Attendu que Mme veuve Henry Lorch a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Lorch décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22déc—22 24 31

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dayades, près Canal. 2e nov—1an

A. MOROY,
Dentiste.
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiel.

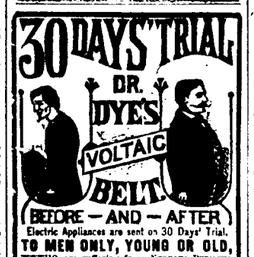

1 nov—6m—lmar jeu sam

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de notre université, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor. Depuis que je les emploie, j'ai une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente."
W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO.
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

'Jalousie elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre." Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.
J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le Rev. Francis B. Harlowe écrivant d'Atlanta, Ga., dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de remèdes approuvés de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter, de sorte que j'en suis arrivé à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont repris leur fonctionnement regulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter, de sorte que j'en suis arrivé à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont repris leur fonctionnement regulier, et ma santé est devenue excellente.

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter, de sorte que j'en suis arrivé à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont repris leur fonctionnement regulier, et ma santé est devenue excellente.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Moquette, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, 3 trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais,
RIDEAUX
Des derniers genres en Crète, Madras, Suisse et Nottingham,
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

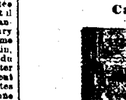

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premières fabriques du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres fiévoris de pianos renommés dans le monde entier: STEINWAY, PLEYEL, ERARD, HERR, SOMER, KRISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.
CAMIRES, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ses magasins avant d'acheter ailleurs; cela ces sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49.....Rue Carondelet.....49
Capital.....$700,000
Surplus.....70,445
ED. A. PALFREY.....Président
R. M. WALMSLEY.....Vice Président
THOS. F. WALKER.....Secrétaire
Succursales:
M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30août—6m T. F. WALKER, Secrétaire.

GROS LOT
$150,000
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.
GRANDE CHANCE
UNE FORTUNE
—POUR—
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000...	$150,000
1 ..... de	50,000...	50,000
1 Lot de	20,000...	20,000
2 Lots de	10,000...	20,000
4 Lots de	5,000...	20,000
20 Lots de	1,000...	20,000
50 Lots de	500...	25,000
100 Lots de	300...	30,000
200 Lots de	200...	40,000
500 Lots de	100...	50,000
1000 Lots de	50...	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

180 Lots d'approximation...	$300...	$30,000
190 ...	200...	20,000
100 ...	100...	10,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la New-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New-Orleans, La.
RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et assurance que les chances de tous sont égales, personne ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses la compagnie.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. Hugo Arthur Gabert vs. Dr. W. W. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,964.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique au plus offrant et dernier enchérisseur, le VENDREDI 31 décembre 1886, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un cheval bai, a pris près de 16 mains de hauteur, à mon entrepôt, rue St-Anne entre Royale et Chartres.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 déc—21,24,28,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connu comme le No. 347 rue des Magnolias.

CHIRURGIENS-DENTISTES

Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,458.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse de Trade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville le MARDI, 28 décembre, à 12 midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, et les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 347 trois cent quarante-sept de la rue des Magasins, dans l'île bornée par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Mélicerte et Hélène, aujourd'hui Ratclif, et mesurant vingt-cinq pieds de front à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27